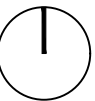




Abrogation partielle du Plan d'extension cantonal (PEC) N° 128



0 m 250 m

ECHELLE 1:5'000

1

2

Le directeur général de la direction générale du territoire et du logement (DGLT) :

Soumis à l'enquête publique

du au

Le/La Syndic

Le/La Secrétaire

3

4

Approuvé par le Département compétent

La Cheffe du Département :

Lausanne, le

Entrée en vigueur le,

Juillet 2026
19188-PEC 5000-260707

urbaplan

Légende

Périmètre d'abrogation du PEC N° 128

A titre indicatif

Périmètre du plan d'affectation communal

Source : Géodonnées Etat de Vaud
Etabli sur la base des données cadastrales du 16 avril 2025
fournie par :
Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
1401 Yverdon-les-Bains
Authentifié, le :
L'ingénieur géomètre breveté

JaquierPointet